

KIT DE CONCERTATION

Support de recueil des contributions

Comment fonctionne ce kit ?

Vous souhaitez débattre et échanger sur le projet de Maison du Littoral et sur la préservation du site des Aresquiers ?

Ce document est à votre disposition pour vous permettre d'organiser votre propre temps de la concertation selon le format de votre choix (réunion, atelier, débat, etc.). Il vous aidera à le structurer et restituer la synthèse de vos échanges.

Lorsque vous avez terminé de le compléter, vous pouvez le partager de différentes manières avant le 16 juin 2023, date de fin de la concertation :

- **Sur la plateforme participative : jeparticipe.herault.fr**
- **Par courrier postal :**
Conseil départemental
Hôtel du département, Mas d'Alco
1977 avenue des moulins
34087 Montpellier Cedex 4
- **Par e-mail : concertationmaisondulittoral@herault.fr**

Votre contribution sera versée à la concertation et les arguments exprimés seront repris dans le bilan.

Merci pour votre participation !

Nom de votre structure ou du collectif qui a porté ce temps d'échange <i>(obligatoire)</i>	
Date(s) du/des temps d'échanges <i>(obligatoire)</i>	
Nombre de participants	
Durée des échanges	

1. LE PROJET DANS SA GLOBALITÉ

Le Département de l'Hérault souhaite rénover le domaine du Mas Vieux des Aresquiers pour créer une Maison du Littoral. Cet espace aurait une vocation culturelle, pédagogique et touristique pour mieux faire connaître le littoral et ses enjeux.

QUESTIONS :

- Connaissez-vous ce projet ?
- Quel est votre avis général sur le projet tel que présenté dans la synthèse de présentation et dans le dossier de concertation ?
- À la lecture des éléments du dossier de concertation et / ou de sa synthèse, les éléments de présentation du projet vous-ont-ils paru suffisamment détaillés ? Si non, quels aspects devraient selon vous être précisés ? Avez-vous des besoins d'information complémentaire ?



Pour en savoir plus, consultez les pages 29 à 39 du dossier de concertation

2. LE PROJET DE MAISON DU LITTORAL : ACTIVITÉS, USAGES ET PUBLICS

La Maison du Littoral aurait une vocation culturelle, pédagogique et touristique pour mieux faire connaître le littoral et ses enjeux.

À ce stade, le Département envisage plusieurs pistes pour l'offre d'activités qui seraient proposées : espaces d'expositions temporaires et permanentes, espace réfectoire à vocation polyvalente pour accueillir les publics, salles d'activités polyvalentes pour accueillir des groupes, parcours d'interprétation paysager...

QUESTIONS :

- Avez-vous des remarques, propositions et/ou questions s'agissant de l'offre de programmation envisagée par le Département (Cf. dossier de concertation) ?
- Selon vous, y a-t-il des activités spécifiques qui devraient être accueillies au sein de la Maison du Littoral ? À quels enjeux répondre : sensibilisation, éducation, besoins locaux, expérimentation... ?
- Quels types de publics pourraient-ils être accueillis ?
- Comment les activités de la Maison du littoral pourraient-elles s'articuler avec l'offre déjà existantes sur le territoire ?



Pour en savoir plus, consultez les pages 30 à 35 du dossier de concertation

3. LE PROJET VIS-À-VIS DES ENJEUX DU SITE DES ARESQUIERS ET DU LITTORAL

Le site est composé d'une mosaïque d'espaces naturels : espaces ouverts de friche, espaces aquatiques sur les rives de l'étang de Vic ainsi que de milieux buissonniers et forestiers. Ces milieux, pour certains fragiles et aux enjeux de préservation forts, subissent la pression des activités humaines. Aussi, cet environnement est soumis à d'importantes perturbations et risques naturels (érosion, recul du trait de côte), renforcés par le changement climatique. Ainsi, le projet s'inscrit dans une réflexion plus large pour réduire la vulnérabilité des territoires littoraux en renforçant leur résilience écologique, économique et sociale et dans une logique d'aménagement.

QUESTIONS :

- Selon vous, comment prendre en compte les enjeux de préservation du littoral et des risques côtiers, et les éventuels impacts sur l'environnement ?
- Quelles préconisations pourriez-vous faire :
 - pour que la Maison du littoral s'intègre bien au site des Aresquiers ?
 - pour faire en sorte que le projet de Maison du littoral soit exemplaire ?
- Avez-vous des points de sensibilité, interrogations ou remarques particulières sur ce sujet ?



Pour en savoir plus, consultez les pages 13 à 24 du dossier de concertation

4. LES MODALITÉS D'ACCÈS AU SITE ET À LA MAISON DU LITTORAL, ET LA RÉGULATION DE LA FRÉQUENTATION

Le site des Aresquiers principalement fréquenté par la population locale et par un tourisme de proximité pour les loisirs de nature et la plage. Des diagnostics de sur-fréquentation ont été posés soulevant notamment les risques de dégradations, d'incendie et de conflits d'usages. Aux côtés du projet de Maison du Littoral et de préservation du site des Aresquiers, le Département et ses partenaires souhaite donc conduire une réflexion plus large sur un schéma d'aménagement des accès au secteur des Aresquiers auquel pourrait participer le projet.

QUESTIONS :

- Selon vous, comment faudrait-il accéder à la Maison du Littoral et au site des Aresquiers (vélo, voiture, transports en commun, stationnements...)?
- Comment faire pour réguler la fréquentation ?
- Quel est votre avis sur les perspectives et axes de réflexion présentés à la page 27 du dossier de concertation ?

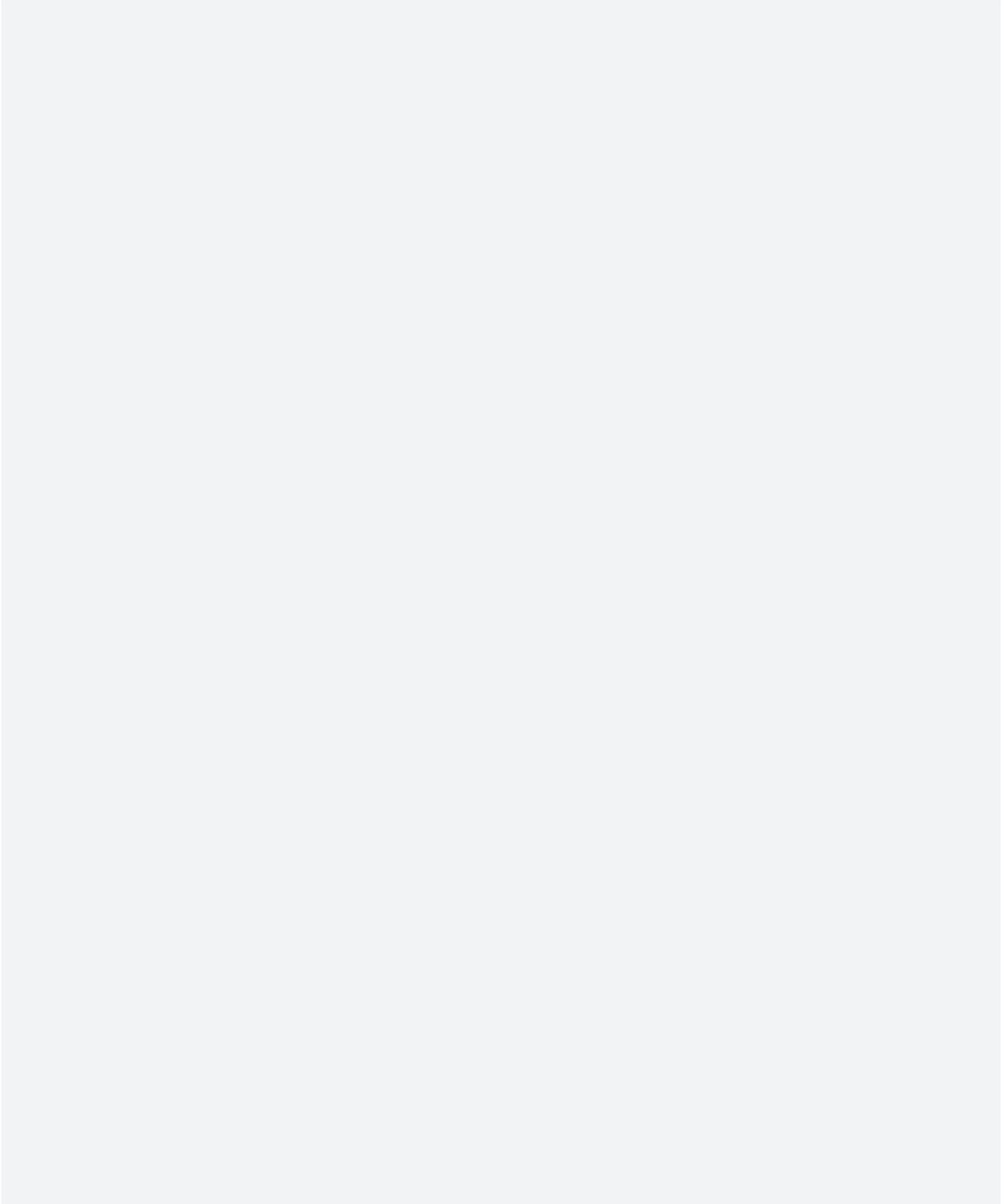


Pour en savoir plus, consultez les pages 25 à 27 du dossier de concertation

5. AUTRES SUJETS

QUESTIONS :

- Avez-vous abordé d'autres sujets, soulevé d'autres questions ou formulé d'autres arguments ou propositions que vous souhaitez verser à la concertation ? Si oui, lesquels ?



Merci de votre participation !

Vous pouvez partager votre contribution de différentes manières avant le 16 juin 2023, date de fin de la concertation :

■ **Sur la plateforme participative : jeparticipe.herault.fr**

■ **Par courrier postal :**

Conseil départemental

Hôtel du département, Mas d'Alco

1977 avenue des moulins

34087 Montpellier Cedex 4

■ **Par e-mail : concertationmaisondulittoral@herault.fr**

Votre contribution sera versée à la concertation et les arguments exprimés seront repris dans le bilan.